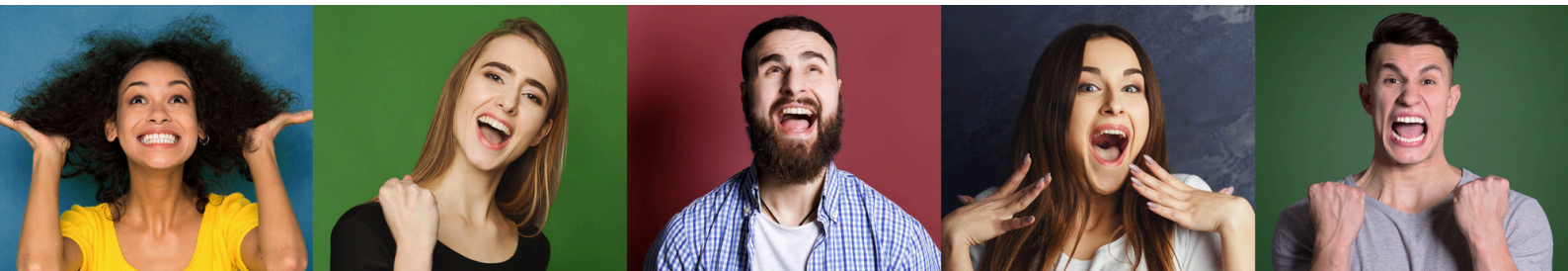


# AIDE EXCEPTIONNELLE JUSQU'À 5000€<sup>\*depuis le 1 janvier 2026</sup>



Avec l'alternance, votre entreprise embauche un salarié à coût réduit et vous maîtrisez vos budgets grâce à la transparence du coût de la formation, des aides perçues et du salaire de l'apprenti.

Voici un exemple basé sur une formation préparant à un diplôme de niveau baccalauréat ou équivalent :

	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de plus de 26 ans
Première année	27% 504,29€	43% 802,82€	53% 989,52€	100% 1 867,02€

## AIDE DE L'ASP DE 416,66€ par mois durant 12 mois

	≈ 88€/ mois	≈ 386€/ mois	≈ 573€/ mois	≈ 1450€/ mois
Deuxième année	39%	51%	61%	100%
Troisième année	55%	67%	78%	100%

Mais ce n'est pas tout ! Recruter un apprenti c'est aussi :

\*du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel si plus élevé



Un investissement dans votre futur collaborateur



L'adaptation à vos besoins



La transmission de votre métier